

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
191^e année
22 octobre 2015
n° 36 / 7661^e
pages 2065 à 2120

POINTS DE VUE / Travail des détenus

Le Conseil constitutionnel et le travail en prison :
une occasion manquée ?

> Jean-Paul Céré

2083

Ronronner

> Philippe Boucher

2085

ÉDITORIAL

2065 Entreprise mon amour, ou l'infantilisation du discours politique, *Jean-Pascal Chazal*

ACTUALITÉS

- 2072 Droit de la famille : publication d'une ordonnance de simplification
- 2073 Transsexualisme (changement d'état civil) : dépôt d'une proposition de loi
- 2074 Bail d'habitation (congé pour vendre) : intégration de la commission d'agence dans le prix
- 2076 Crimes contre l'humanité (incrimination de la contestation) : renvoi d'une QPC
- 2077 Crimes contre l'humanité : inconstitutionnalité du régime de l'action civile
- 2079 Fonctionnaires (déontologie) : adoption du projet de loi par l'Assemblée nationale
- 2080 Dons de gamètes : publication du décret d'application
- 2082 Micro-entrepreneurs : vers un délai de trois ans pour basculer vers le régime « micro-social »

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2087 **Chronique** : La marque, garantie de qualité, *Thierry Lambert*
- 2094 **Panorama** : Droit patrimonial de la famille, *Vincent Brémond, Marc Nicod et Janine Revel*
- 2105 **Notes** : Précisions sur l'action en nullité dans le cadre du règlement CE n° 1346/2000,
note sous CJUE 16 avr. 2015, *Reinhard Dammann et Anh-Mai Dang*
- 2110 Le taux de base bancaire ne constitue pas un indice objectif, note sous Civ. 1^{re}, 1^{er} juill. 2015,
Jérôme Lasserre Capdeville
- 2114 Le sort de la « clause pénale » en nature dans le cadre d'une liquidation judiciaire,
note sous Douai, 21 mai 2015, *Pierre Lemay*

ENTRETIEN

- 2120 Vassilios Skouris - Trois questions au président sortant de la CJUE

DALLOZ



Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 485 € HT (495,19 € TTC)

Étranger: 551 € HT

Prix au numéro: 22,46 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUEV, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Octobre 2015

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14°

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Jean-Pascal Chazal

2065

Entreprise mon amour,
ou l'infantilisation du discours politique

ACTUALITÉS

2068

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Cauton (opposabilité des exceptions): clause
instituant une procédure de conciliation,
Com. 13 oct. 2015

Concurrence-Distribution

Sanctions pécuniaires (restructurations):
constitutionnalité des modalités de calcul,
Cons. const., 14 oct. 2015

Entente européenne (groupe de sociétés):
responsabilité des filiales à l'égard d'une
société française, *Com. 6 oct. 2015*

Rupture de relations commerciales (sociétés
du même groupe): agissement de concert,
Com. 6 oct. 2015

Distribution automobile (contrat d'entretien):
responsabilité du constructeur, *Com. 6 oct. 2015*

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (résiliation): imputabilité des
manquements au cessionnaire, *Civ. 3°, 8 oct. 2015*

Bail commercial (contestation du congé):
portée de l'ouverture d'une procédure
collective, *Civ. 3°, 8 oct. 2015*

2072

DROIT CIVIL

Famille-Personne-Succession

Droit de la famille: publication d'une
ordonnance de simplification

Tutelle (majeur): durée de la mission du
tuteur et dispense de compte de gestion,
Civ. 1°, 7 oct. 2015

Filiation (conflit de lois): ordre public
international et action en recherche de
paternité, *Civ. 1°, 7 oct. 2015*

Transsexualisme (changement d'état civil):
dépôt d'une proposition de loi

Prescription acquisitive: portée d'une
possession par succession, *Civ. 1°, 7 oct. 2015*

2074

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail d'habitation (congé pour vendre):
intégration de la commission d'agence dans
le prix, *Civ. 3°, 8 oct. 2015*

Construction-Urbanisme

Société d'HLM (assemblée d'actionnaires):
validité d'une opération de fusion-
absorption, *Com. 6 oct. 2015*

Copropriété

Défaut de sous-comptes par copropriété:
portée sur une saisie-attribution,
Civ. 3°, 30 sept. 2015

2075

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Terrorisme: constitutionnalité de l'interdiction
de sortir du territoire,
Cons. const., 14 oct. 2015

Prostitution: adoption de la proposition
de loi par le Sénat

Presse et communication

Crimes contre l'humanité (incrimination de la
contestation): renvoi d'une QPC,
Crim. 6 oct. 2015

Crimes contre l'humanité: inconstitutionnalité
du régime de l'action civile,
Cons. const., 16 oct. 2015

Procédure pénale

Objets placés sous main de justice:
inconstitutionnalité du régime de restitution,
Cons. const., 16 oct. 2015

Entraide judiciaire (mesures de confiscation):
non-renvoi d'une QPC, *Crim. 6 oct. 2015*
Transaction proposée par l'officier de police
judiciaire: décret d'application

2078

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Relations entre le public et l'administration:
publication d'un code

Fonctionnaires (déontologie): adoption du
projet de loi par l'Assemblée nationale

Étrangers: adoption du projet de loi
par le Sénat

Santé publique

Débats de boissons: constitutionnalité
du régime de fermeture,
Cons. const., 16 oct. 2015

Dons de gamètes: publication du décret
d'application

2081

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Rupture conventionnelle (rétractation):
inefficacité d'une lettre envoyée à
l'administration, *Soc. 6 oct. 2015*

Sécurité sociale

Micro-entrepreneurs: vers un délai de trois
ans pour basculer vers le régime
« micro-social »

2082

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Compétence européenne (entente illicite):
action en réparation des victimes,
Civ. 1°, 7 oct. 2015

POINTS DE VUE

- 2083 Le Conseil constitutionnel et le travail en prison :
une occasion manquée ?
par Jean-Paul Céré
- 2085 Ronronner
par Philippe Boucher

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

- 2087 La marque, garantie de qualité
par Thierry Lambert

PANORAMA

- 2094 Droit patrimonial de la famille
juin 2014 - juin 2015
par Vincent Brémont, Marc Nicod
et Janine Revel

NOTES

- 2105 Précisions sur l'action en nullité dans le cadre du
règlement CE n° 1346/2000,
note sous CJUE 16 avr. 2015
par Reinhard Dammann et Anh-Mai Dang
- 2110 Le taux de base bancaire ne constitue pas un indice
objectif, note sous Civ. 1^{re}, 1^{er} juill. 2015
par Jérôme Lasserre Capdeville
- 2114 Le sort de la « clause pénale » en nature dans le cadre
d'une liquidation judiciaire,
note sous Douai, 21 mai 2015
par Pierre Lemay

ENTRETIEN

- 2120 Vassilios Skouris - Trois questions au président sortant de la CJUE

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).